

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°32 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 7 au 13 novembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 13 novembre 2016, au moins 333 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLE ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	4
<i>I.2. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	10
<i>I.5. VIOLATION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE AU BURUNDI</i>	10
<i>I.6. VIOLATION DE LA LIBERTE DE MOUVEMENT AU BURUNDI</i>	11
<i>I.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	11
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	12
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	12
<i>II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE</i>	12
<i>II.3. DES ATTAQUES ARMEES</i>	13
<i>II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	14
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAE : Brigade Anti-Emeute

CDS : Centre de santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

EAC : East Africa Community

EALA : East Africa Legislative Assembly

EMG : Etat-Major Général

FAB : Forces Armées Burundaises

FDN: Force de Défense nationale

FNL : Front National de Libération

GMIR : Groupement Mobile d'Intervention Rapide

LCV : Lésions Corporelles Volontaire

MDNAC : Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

PNB : Police Nationale du Burundi

PSI : Police de la Sécurité Intérieure

RPA : Radio Publique Africaine

SNR : Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes ont été tuées, au moins 8 cas de torture, au moins 2 personnes ont été portées disparues et au moins 189 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le phénomène de cadavres est aussi souligné dans ce bulletin avec 4 cadavres relevés par la Ligue Iteka.

Le bulletin revient également sur le phénomène de suicide, le harcèlement des journalistes et des militaires ex-FAB qui ne cessent d'être signalés dans le pays. Ces derniers sont ciblés par des fouilles perquisitions qui inquiètent les victimes et les observateurs. Des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La situation sécuritaire précaire se caractérise par des opérations de chasse à l'homme et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Ils détruisent des maisons, arrêtent, torturent des citoyens et font payer des contributions forcées au profit de leur parti politique, dans l'impunité totale. Certains citoyens sont contraints de fuir le pays par crainte d'être tués.

Le bulletin émet des recommandations qui sont dirigés à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un militaire ex-FAB enlevé de son lit d'hôpital en Mairie de Bujumbura

Alain Ndayikeje, un militaire ex-FAB, attaché à l'EMG de la FDN, a été enlevé en date du 11 novembre 2016, par des agents du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Alain Ndayikeje a été enlevé à l'hôpital militaire de Kamenge où il était alité suite à une maladie. Sa famille s'inquiète de sa sécurité. Des informations disent que ce militaire se trouverait dans les cachots du SNR mais la famille et les collègues n'en sont pas encore rassurés car personne n'a eu le droit de le visiter depuis ce jour.

Un militaire enlevé et porté disparu en province Kirundo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 11 novembre 2016, nous indique qu'un militaire du nom de Gilbert Baziruwitunze du camp Mutwenzi, en formation au camp Gakumbu à Bujumbura, est porté disparu depuis le 25 octobre 2016. Nos sources

d'information nous révèlent que la victime a été arrêtée en province Kirundo par le commandant du camp Mutwenzi en compagnie du responsable provincial du SNR qui l'ont conduit à une destination inconnue jusqu'à ce jour. Les proches de la victime sont inquiets du sort qui a été réservé à leur collègue.

1.2. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Un chef de quartier torturé en province Makamba

En date du 11 novembre 2016, Révocat Niyonizigiye, chef de quartier Makamba II, commune et province Makamba, a été torturé par le commissaire PSI dans cette province, l'accusant injustement de vouloir perturber la sécurité du président du sénat, Révérien Ndikuriyo, selon des témoins. Des habitants de la localité interrogés dénoncent le mauvais comportement du commissaire et des policiers chargés de sécuriser le président du sénat qui font régner une peur panique lors de la visite de cette personnalité originaire et ex- gouverneur de cette province.

Une personne torturée en commune et province Muyinga

Le nommé Martin Ndikumana, âgé de 38 ans, originaire de la colline Cumba, commune et province Muyinga, a été torturé pendant plus d'une heure et grièvement blessé en date du 06 novembre 2016 aux environs de 18 heures. Selon des témoins de la scène, c'est un chef de zone du nom Shabani, représentant de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD sur cette même colline Cumba, qui commandait l'opération en compagnie avec sept autres jeunes. Après l'incident, la famille et les voisins de la victime l'ont évacuée au CDSsitué au chef-lieu de la zone Kiremba puis transféré à l'hôpital de Muyinga.

Les mêmes sources indiquent que la victime était accusée d'avoir tenu des propos injurieux à l'égard des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, en disant que ce sont des "vauriens qui passent leur temps à piller la population ". La victime interrogée sur son lit d'hôpital, nie catégoriquement avoir tenu de tels propos et dit être victime de la jalousie : « Je bois toujours en leur présence et je ne leur donne jamais à boire » dit-elle. Les observateurs ont tenté de joindre le présumé auteur sur son portable, sans succès.

Un militaire torturé au SNR en province Kirundo

Le caporal Gélase Ndayikeza, âgé de 34 ans, originaire de la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi qui travaillait au camp Mutwenzi en province Kirundo, se plaint d'avoir été violemment battu le 25 octobre 2016 par des agents du SNR au bureau où il était gardé. Selon des sources policières, le caporal Ndayikeza est accusé d'avoir été complice avec un civil du nom d'Ismail Badende résident au chef-lieu de la commune Kirundo, pour des fins de vol en commune Butihinda et d'avoir tenté de rejoindre les rangs des groupes rebelles. La victime rejette toutes ces accusations et dit être victime du plan désormais bien connu de harcèlement et d'intimidations des militaires et policiers issus des ex-FAB.

Trois personnes torturées en province Kirundo

Deux personnes Niyonkuru Abdoul, âgé de 27 ans et Blaise Ntezimana, âgé de 20 ans, tous originaires de la colline Gahwazi, commune et province Ngozi ont été sérieusement battues

par des Imbonerakure de la localité de Rukeco alors qu'ils rentraient chez eux en provenance de la commune Gahombo, sur la colline Gasenyi en date du 3 novembre 2016. Par après, ils ont été détenus au cachot de la zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, puis transférés à la PJ Ngozi. Le 9 novembre 2016, ils comparaissaient devant le magistrat du parquet et présentaient effectivement des signes de tortures. Ils ont par la suite été relaxés le même jour.

La troisième personne torturée est Juvénal Ndayahore, 34 ans, originaire de la colline Gitobe, commune Gitobe. Elle se plaint d'avoir été battue le 23 octobre 2016 par des éléments de la ligue des jeunes Imbonerakure de sa colline qui l'accusaient de détenir chez lui un arc de flèche.

Une personne arrêtée et torturée en commune Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 7 novembre 2016, vers 17 heures 25 minutes, Emmanuel Habarugira, homme d'affaire, originaire de la colline Kabezi, zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, a été téléphoné par des gens qui voulaient lui rembourser la dette. Arrivé à Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, vers 18 heures, il a été arrêté et torturé par des agents du SNR qui l'ont embarqué dans leur véhicule à destination de Bujumbura Mairie. Avant d'être embarqué, il a essayé d'appeler aux secours en utilisant son téléphone. Selon nos sources, on l'a jeté dans un endroit qui n'a pas été révélé par sa famille et conduit dans un hôpital que la famille n'a pas voulu dire pour des raisons de sécurité

Une personne arrêtée et détenue arbitrairement en commune et province Ruyigi

Le nommé Ezéchiel Niyongabo, âgé de 23ans, représentant collinaire du parti FNL proche d'Agathon Rwasa sur la colline Nyarunazi, commune et province Ruyigi a été victime d'arrestation arbitraire mardi le 8 novembre 2016. Le détenu dit avoir été victime de son appartenance politique et de son absence pendant un certain temps dans son ménage. Il précise qu'il venait de passer juste un mois en Tanzanie à la recherche du travail pour améliorer les conditions de vie de sa famille. De retour, dit-il, « J'apprends de mes voisins que ma femme a des liaisons intimes avec un élu collinaire de la localité qui ordonna aux jeunes Imbonerakure de la localité de m'arrêter prétextant faussement que je me suis disputé avec mon épouse ». Au cachot du poste de police en commune Ruyigi, le détenu dit avoir été ligoté et battu avant d'être conduit par ces Imbonerakure à une position de police proche de son domicile avant de rejoindre le lendemain son cachot.

I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Une personne arrêtée, libérée par le parquet et séquestrée par l'administrateur communal de Gashoho en province Muyinga

Michel Nkurunziza, âgé de 36 ans, originaire de la commune Gashosho, province Muyinga, a été victime de séquestration et de torture par l'administrateur de la commune Gashoho. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée sur injonction de cet administrateur en date du 11 octobre 2016 l'accusant de tentative d'assassinat sur la personne de son petit frère Jean

Marie Nsengiyumva. La victime a été conduite au cachot du poste de police en commune Gashoho puis transférée au cachot de la PJ en province Muyinga. Après avoir été interrogée puis libérée par le parquet de la province Muyinga, le 22 octobre 2016, l'administrateur communal de Gashoho, Désiré Bigirimana, l'a de nouveau arrêté. Lors de cette nouvelle interpellation, la victime témoigne les propos de l'administrateur communal qui disait "Je ne comprends pas pourquoi la justice te libère après six jours alors que t'es un criminel". Le jeune homme a été de nouveau libéré par la justice en date du 8 novembre 2016, après l'intervention des ODHs.

Treize cas de détentions illégales en province de Rutana

Lors de la visite effectuée en date du 11 novembre 2016 au cachot de poste de police en province Rutana, 13 détenus étaient encore dans ce cachot alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 1^{er} octobre et 4 novembre 2016.

Trois personnes arrêtées en commune et province Muramvya

Trois personnes, Ezéchiel Nzoyisenga, Gélase Nimubona et Martin Bukuru, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et membres du comité provincial de ce parti, ont été arrêtées par la police le 8 novembre 2016, en commune et province de Muramvya. Selon une source policière, ces personnes sont accusées d'appartenir à un parti politique non reconnu par la loi et d'avoir organisé une réunion sans l'autorisation des chefs locaux. Le porte-parole de ce parti, Aimé Magera estime que les interpellations intempestives des leaders et membres de son parti rentrent dans le cadre de la déstabilisation des partis politiques de l'opposition et de l'intolérance politique qui gangrène le pouvoir de Pierre Nkurunziza.

Quatre personnes détenues illégalement au cachot de la PJ en province Ngozi

Lors de la visite de cachot effectuée en date du 10 novembre 2016, quatre détenus étaient encore sous la garde à vue dans le cachot de la PJ Ngozi en violation flagrante des délais de la garde à vue fixés par le CPP burundais.

- Le nommé Emmanuel Bigirimana, âgé de 25 ans, né à Nyabibuye, commune Tangara et province Ngozi mais résidant à Kanyami dans la ville de Ngozi, arrêté en date du 12 octobre 2016, était encore détenu au cachot de la P.J Ngozi. Il déclarait avoir été arrêté par des Imbonerakure qui l'ont directement acheminé dans ce cachot l'accusant du recel des objets constitués par des bâches, des bidons vides et d'un bidon rempli à moitié de l'huile de palme. Ces objets sont gardés au bureau du commissariat de police en province de Ngozi. Son dossier se trouvait au niveau du Parquet de Ngozi ;
- Le nommé Bosco Minani, âgé de 17 ans, né à Nyange, commune Busiga et province Ngozi mais résidant à Kanyami, arrêté le 20 octobre 2016, était aussi dans ce cachot. Il dit lui aussi avoir été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Rubuye de la ville de Ngozi accusé de vol qualifié. Son dossier se trouvait au niveau du parquet de Ngozi ;
- Il y avait également dans ce cachot deux frères Pascal Hasabamagara et Gaspard Ntakarutimana, originaires de la colline Rusuguti commune et province Ngozi, arrêtés

respectivement les 14 et 15 octobre 2016 par des agents de la police. Accusés de LCVG , leur dossier se trouvait aussi au niveau du parquet de Ngozi.

Une personne arrêtée et détenue arbitrairement en province Ngozi

Tharcisse Hatungimana, âgé de 37 ans, né à Musumba, commune Bisoro, province Mwaro, avait été arrêté par des agents de la police à la frontière burundo-rwandaise au niveau de la Kanyaru-haut. Il a été gardé à la brigade de Kayanza avant d'être transféré au cachot de la P.J Ngozi. Dans le registre d'écrou, il est marqué qu'il est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Pourtant, dit-il, « Je n'avais rien fait de compromettant pour m'accuser de cette infraction et aucune preuve ne peut-être exhibée pour justifier ma détention ». Le 10 novembre 2016, son dossier se trouvait dans les mains du SNR de Ngozi.

Sept travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 8 novembre 2016, sept personnes ont été arrêtées par la police au quartier Kinanira I, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent que les victimes possédaient des CNI et enregistrées dans les cahiers de ménages. Elles ont été conduites au cachot de police de la zone Musaga, sans savoir de quoi elles étaient poursuivies.

Un militaire arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 8 novembre 2016, Claver Nduwimana, alias Kibago, un Caporal-Chef de l'armée, chauffeur au bureau du MDNAC, a été arrêté par son Commandant du nom de Gustave Ciza, qui l'accusait de port illégal de 2 fusils de type pistolet. Ses frères d'armes jugent ces accusations injustes et parlent plutôt de montage.

Ils disent plutôt que ce pistolet de plus avait été amené par ce même commandant qui avait l'objectif de se débarrasser de ce chauffeur. Le Porte-parole de l'armée Gaspard Baratuza a soutenu le commandant en affirmant lui aussi que le militaire été attrapé en possession d'armes non reconnu par la loi.

Sa famille et ses frères d'armes s'inquiètent pour la sécurité du militaire qui est simplement victime de son appartenance au camp des ex- FAB dans le collimateur du pouvoir du CNDD-FDD.

Soixante-neuf cas de détentions illégales au cachot de la PJ en province Gitega

Lors de la visite effectuée le 10 novembre 2016, au cachot de la PJ en province Gitega, 69 retenus et détenus majeurs dont 2 femmes, y étaient enregistrés.

Quarante-huit retenus d'entre eux dont 2 femmes étaient sous la responsabilité de la PJ. Pour 6 retenus, le délai de rétention de 7 jours était déjà dépassé et aucune prorogation n'avait été demandée. Pour 2 retenus, les infractions pour lesquelles ils étaient arrêtés n'étaient pas précisées dans le registre.

Vingt et un autres détenus étaient sous la responsabilité du parquet de Gitega. Tous ces détenus n'avaient pas de pièces justificatives de leur détention. Pour 1 détenu, le délai de détention de 15 jours était déjà dépassé. Pour un autre détenu, l'infraction dont il était accusé n'était pas précisée dans le registre.

Pour 14 autres détenus, les noms des magistrats instructeurs n'étaient pas indiqués dans le registre d'écrou.

Quatre personnes arrêtées en commune Bugarama, province Rumonge

Quatre personnes ont été arrêtées par la police sur la Colline Sage, zone Ruteme en commune Bugarama de la province Rumonge en date du 7 et 8 novembre 2016. Trois parmi ces quatre personnes ont été arrêtées par la police dans la soirée du 7 novembre 2016 dans un bar situé sur la sous-colline Sage, zone Ruteme commune Bugarama, province Rumonge. Il s'agit de Emery Bukuru, Eric Niyindereye, tous démobilisés et Marius, le propriétaire du bistrot. Pontien Ndayishimiye, le père de Marius, a été arrêté le matin du 8 novembre 2016.

Selon des informations recueillies, toutes ces personnes ont été victimes d'un montage et de fausses déclarations faites par un démobilisé de l'armée du nom d'Ernest Ndayisenga surnommé Isidore, aide-soignant au CDS Bambo. Le montage consiste en effet à lier ces arrestations avec l'assassinat de trois personnes dans cette localité au mois d'octobre dernier. Toutes ces quatre personnes ont été incarcérées dans les cachots de la zone Magara de cette même commune.

Selon les mêmes sources, les quatre hommes ont été arrêtés sans mandat d'arrêt, ce qui a inquiété leurs familles, indiquant que ce démobilisé du nom d'Ernest, avait passé la journée du 6 novembre avec les responsables de l'armée et de la police œuvrant dans la zone Ruteme qui l'ont même raccompagné jusqu'à son domicile. Il y avait deux semaines, les effectifs des militaires et policiers affectés dans la localité avaient été renforcés.

Rappelons que l'attaque d'hommes armés au début du mois d'octobre 2016, avait fait trois morts et deux blessés. Parmi ces victimes figurait un membre de la ligue des jeunes "Imbonerakure" du nom de Romuald Bigirimana, directeur de l'école fondamentale de Ruteme et en même temps membre du conseil communal de la commune Bugarama.

Sept personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

Sept personnes, originaires des communes Bubanza, Gihanga et Buganda en province Bubanza ont été arrêtées en date du 6 novembre 2016 et conduites directement au cachot de la brigade de police en commune de Gihanga. Selon une source policière, les militaires qui ont arrêté toutes ces personnes les accusaient de collaborer avec des groupes armés rebelles qui enlèvent des gens en direction de la réserve de la Rukoko pour les rançonner avant de les libérer.

Des sources indépendantes sur place indiquent néanmoins que ces personnes ont été arrêtées injustement car les unes ont été arrêtées alors qu'elles cherchaient du bois de chauffage au moment où d'autres coupaient des arbres pour du charbon, tandis que d'autres pêchaient du poisson dans la rivière Rusizi. Le chef de poste de police en commune Gihanga, a lui-même été surpris d'entendre que des personnes soient arrêtées avec le motif de collaborer avec des

rebelles qui n'existent pas dans cette partie du pays, selon lui. Ainsi, sur base de ces propos du chef de poste de police en commune Gihanga, les familles des prévenus demandent la libération immédiate des leurs. Les mêmes familles affirment par ailleurs que ces personnes ont injustement été arrêtées. La pêche dans la rivière Rusizi et la recherche du bois de chauffage et du charbon dans la réserve naturelle de Rukoko constituent des activités quotidiennes pour les victimes et les habitants tout proches de ces deux endroits.

Le soir du 7 novembre 2016, trois de ces sept personnes arrêtées Balthazar Habonimana, Thierry Ngendakumana et Claude, ont été transférées à la prison centrale de Bubanza poursuivies pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », a indiqué le procureur de la république en province Bubanza.

1.4. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Des détenus victimes d'un procès inéquitable à la prison centrale de Muramvya

En date du 11 novembre 2016, quatre présumés auteurs de l'assassinat de la députée de l'EALA, Hafsa Mossi, assassiné le 13 juillet 2016, Channel Mfuranzima, Jean Baptiste Ntirandekura, Ernest Sinzinkayo et le sous-lieutenant Eric Nshimirimana, ont comparu devant le procureur général près la cour d'appel de Bujumbura dans l'audience publique organisé en itinérance dans la prison centrale de Muramvya. Depuis leur arrestation, leur dossier a été caractérisé par des irrégularités. D'un côté, la police les avaient accusés gratuitement en déclarant même que la voiture utilisée par ces personnes avaient une immatriculation tanzanienne. Ce qui a été rejeté par les présumés auteurs demandant à la police de révéler ces numéros d'immatriculation. De l'autre côté, la police avait déclaré que ces présumés ont avoué le meurtre. Ceci a été également rejeté par les présumés auteurs indiquant s'être vus pour la première fois en prison. Des magistrats réunis en chambre de Conseil ont auditionné les suspects après trois semaines de détention, avant de décider leur maintien en prison.

Les familles des présumés auteurs de l'assassinat de la députée Hafsa Mossi, se disent très inquiètes du sort des leurs, alors que la police les a déjà condamnés sans procès. Depuis leur arrestation, aucune preuve n'a été présentée.

Des ODHs regrettent une arrestation et un emprisonnement arbitraires qui n'ont comme but que de détourner l'attention sur les véritables auteurs et sur un crime d'Etat organisé.

Rappelons que la défunte avait elle-même dénoncé des intimidations et des menaces de mort dont elle avait subies de la part du Ministre de la sécurité publique, le commissaire Alain Gullaume Bunyoni.

1.5. VIOLATION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE AU BURUNDI

Le pouvoir du CNDD-FDD au Burundi tolère très mal le travail des journalistes sur le terrain de l'information. Des journalistes indépendants sont régulièrement empêchés de faire leur travail et constamment menacés d'emprisonnement et d'assassinats. Pour cette période du rapport, deux journalistes ont été brutalement arrêtés et incarcérés au cachot du SNR pour avoir tenté d'investiguer sur une affaire judiciaire impliquant un commissaire de police.

Deux journalistes de la radio Bonesha FM arrêtés en Mairie de Bujumbura

Le journaliste León Masengo, rédacteur en chef et directeur a.i de la radio Bonesha FM, a été arrêté par des agents du SNR dépendant de la présidence de la république. Il était en compagnie de son technicien de la même radio du nom d'Innocent Muryango. Selon des sources sur place, les deux journalistes ont été arrêtés le matin du 11 novembre 2016 alors qu'ils se rendaient au parquet pour couvrir la comparution de l'ex- commandant de la BAE, Désiré Uwamahoro, cité dans une affaire d'escroquerie et connu dans des actes d'arrestation et d'assassinat des manifestants anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Après plusieurs heures d'interrogatoire au bureau du SNR sur leurs relations avec les magazines Humura de la RPA et Inzamba, les deux journalistes ont été relâchés dans la soirée de la même journée du 11 novembre 2016.

Signalons que la radio Bonesha FM, est l'une des stations indépendantes du pays brulées lors du putsch manqué du 13 mai 2015 et que cette radio n'émet plus depuis lors. Ces intimidations des journalistes au Burundi ne sont pas du tout isolées, beaucoup d'autres journalistes en ont été la cible ces derniers temps, sur leurs lieux de travail.

1.6. VIOLATION DE LA LIBERTE DE MOUVEMENT AU BURUNDI

Septante-cinq personnes arrêtées et retenues au cachot de la PSI en province Gitega

Depuis un certain temps, des personnes qui fuient la famine chez eux sont régulièrement séquestrés par la police burundaise qui les bloque en cours de route vers d'autres provinces à l'intérieur du pays ou en direction des pays limitrophes. Les victimes déclarent aller à la recherche de survie mais se heurtent à un contrôle policier qui craint des mouvements à la solde des bandes d'une rébellion invisible qui combattrait le pouvoir du CNDD-FDD. Pour cette période du rapport, 75 personnes, à bord des véhicules de transport, qui disaient quitter leurs domiciles à la recherche de survie ont été bloquées au niveau de la localité de Kumasanzira en province Gitega. Elles ont été conduites au cachot de la PSI où elles ont passé la nuit du 9 novembre 2016 avant d'être forcées le lendemain de retourner chez elles.

La ligue Iteka avait déjà relevé dans les bulletins précédents des cas semblables observés dans différents coins du pays notamment en provinces Makamba, Rutana, Cankuzo, Ruyigi et Muyinga.

1.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Deux cas de viol confirmés en province Kayanza

Deux cas de viol ont été enregistrés en date du 9 novembre 2016 lors de la visite du cachot de police en commune Kayanza.

En date du 27 octobre 2016, une mère a surpris un vieil homme de 58 ans qui allait commettre un crime de viol sur une fillette de 6 ans. Après expertise médical, le résultat a montré que l'enfant avait été à plusieurs reprises victime de viol. La scène se passe sur la colline Rugamba, commune Muhanga, province Kayanza. Le présumé violeur en la personne de Thomas Habimana a été arrêté et détenu au cachot de la commune Muhanga puis transféré au cachot de la commune Kayanza, lundi le 31 octobre 2016.

En date du 28 octobre 2016, un autre cas est découvert sur la colline Muruta, zone et commune Muruta. Une fille de 15 ans a été violée par deux garçons Dieudonné Nduwimana, âgé de 16 ans et Emmanuel Mvuyekure, âgé de 18 ans. Ils l'ont pris par force lorsqu'elle gardait les porcs sur la colline le soir. L'expertise médicale a révélé effectivement que la fille avait été violée. Les deux jeunes ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Muruta avant d'être aussi transférés au cachot de police de la commune Kayanza.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en province Gitega

En date du 9 novembre 2016, une dame prénommée Rose a mis au monde un bébé et l'a jeté dans une latrine près de l'hôpital régional de Gitega où elle travaillait dans un restaurant. Selon les informations recueillies sur place, cette dame avait d'autres enfants qui habitaient avec elle. Le mobile de cet infanticide n'est pas connu. La police dit avoir commencé les enquêtes.

II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE

La ligue Iteka constate une multiplication de cas de suicide dans le pays. Le phénomène mérite une attention particulière compte tenu du contexte socio-politique et économique inquiétant. Au cours de cette période, des cas sont encore une fois signalés à notre rédaction.

Un jeune berger retrouvé pendu en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 10 novembre 2016, Egide Munezero, âgé de 13 ans, a été retrouvé pendu dans une plantation d'eucalyptus sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke. La famille de la victime demande qu'une lumière soit faite sur cette pendaison et le conseiller communal chargé des affaires politiques dans cette commune a indiqué que l'enquête était en cours. Des sources de la famille ne croient pas aux dires de ce conseiller au moment où le corps de la victime a été vite enterré sans faire d'autopsie.

Une personne retrouvée morte en commune Gatara, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 novembre 2016 a indiqué qu'une personne du nom de Sylvère Niyimbona, âgé de 40 ans, originaire de la sous colline Rwamba, colline Migende, en commune Gatara, province de Kayanza, a été trouvée morte dans un champs. Selon des sources sur place, Sylvère Niyimbona, s'est suicidé par le fait que sa femme venait de mettre au monde des triplés alors qu'il n'a pas de moyens. Les mêmes sources indiquent qu'une corde de bananier utilisé a été trouvée à la gorge.

Un vieil homme retrouvé pendu dans sa maison en province Gitega

En date du 7 novembre 2016 vers 9 heures, le corps sans vie de Jean Simbavimbere, âgé de 83 ans, a été retrouvé pendu dans sa maison située sur la colline Muhaganya, zone Muyange, commune Nyabihanga. Les voisins se sont inquiétés de voir l'enclos fermé jusqu'à une heure

avancée de la journée. C'est ainsi qu'ils ont décidé de défoncer la porte pour voir ce qu'il lui était arrivé. Ils ont alors trouvé le corps pendu dans la maison à l'aide d'une corde en moustiquaire. Le chef de colline a alerté la police et l'administration. Le défunt était un veuf et vivait seul dans la maison.

L'OPJ et l'administration dépêchée sur le lieu se sont contentés de confirmer eux-mêmes le suicide mais ont quand-même avoué la nécessité de faire des enquêtes, selon des sources sur place. Le corps a été enterré sans aucune autopsie, selon les mêmes sources.

II.3. DES ATTAQUES ARMEES

Un policier grièvement blessé lors d'une attaque armée en commune Gihanga, province de Bubanza

Dans la nuit du 10 novembre 2016, vers 21 heures, des hommes armés en tenue militaire et policière ont attaqué une position de police de Kirwati, zone Karwema, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ceux qui ont attaqué sont venus de la réserve de Rukoko et étaient lourdement armés. Lors de cette attaque, un policier du nom Alexis Ntwazantwari, de grade de sous-officier, a été grièvement blessé. Une personne a été arrêtée pour avoir collaboré avec ce groupe armé. Les mêmes sources indiquent que les habitants de Karwema vivent une peur panique après avoir appris que des groupes des jeunes Imbonerakure sont en train d'être formés à partir de cet endroit en vue d'être envoyés au Congo à la recherche des combattants rebelles qui attaquent en provenance de ce pays.

Une personne tuée en commune et province Bubanza

Une personne du nom de Egide Nzosaba, âgé de 21 ans, a été tuée par balle en date du 11 novembre 2016, sur la sous-colline Kagirigiri de la colline Gahongore, en commune et province de Bubanza. Selon des sources sur place, la victime était un motard et a été tuée par un client parmi deux qu'elle transportait. Ceux qui ont assisté à la scène affirment que l'auteur du crime a utilisé un fusil de type pistolet. Sa moto, les documents d'identification, son téléphone ainsi qu'une somme d'argent dont le montant reste inconnue, ont été volés par l'auteur du crime qui s'est dirigé vers la commune Gihanga en passant par Rugunga. Le corps sans vie de la victime a été transporté dans la morgue de l'hôpital de Mpanda par le véhicule du commissariat de Bubanza. Les crimes de ce genre se multiplient dans cette partie du pays. Des observateurs comprennent mal pourquoi la police et l'armée très actives et fortement présentes à cet endroit ne parviennent pas à mettre la main sur les auteurs de ces crimes.

Un chef de cellule ciblé par une attaque en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Des hommes non encore identifiés ont attaqué à armes blanches une personne du nom de P. Claver Niyongabo, chef de cellule de la 13^{ème} avenue du quartier Mutakura en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Ils ont tenté de l'égorger mais il a échappé de justesse à la mort. A l'hôpital où il est alité, il a accusé deux voisins avec qui il s'est disputé dans un bar du quartier. Selon des sources proches de la victime, le chef de cellule a l'habitude de menacer des personnes qu'il juge contre le pouvoir du CNDD-FDD. Un des voisins dénoncé est en cavale au moment où un autre est entre les mains de la police.

Dans cette même zone, la police a fait une fouille perquisition de contrôle des cahiers de ménage en date du 12 novembre 2016 sur les 7 et 8^{ème} avenues précisément aux numéro 60 à 90 de la zone urbaine de Cibitoke. L'action s'est terminée sans arrestation.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 9 novembre 2016, vers 20 heures, le nommé Siméon Ciza, originaire de la colline Rutoke, zone Mungwa, commune et province Gitega, a été tué à coups de gourdins au quartier Mushasha tout près d'une brousse situé à l'endroit communément appelé chez Kaburahe. La victime a reçu un coup très dur au niveau de la tête et est décédé quelques heures après avoir été transporté à son domicile.

Les informations recueillies sur place précisent que l'endroit où la victime a été attaquée est un endroit très dangereux et que les gens doivent prendre leur disposition quand ils sont obligés de passer par ce chemin, surtout pendant la nuit.

II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Persistence de menaces envers les déplacés du site Ruhororo en province Ngozi

Les déplacés du site Ruhororo en province Ngozi font objet de menaces depuis pratiquement le début du pouvoir du CNDD-FDD. Les autorités provinciales et communales n'ont cessé de les faire rentrer de force sur leurs collines d'origine alors que les victimes ont toujours réclamé d'abord leur sécurité. En date du 10 novembre 2016, l'administration locale a encore une fois fait preuve de menaces envers ces déplacés en faisant circuler une fausse liste des habitants de ce site qui réclameraient le retour dans leurs collines. Selon des sources sur place, ce montage consiste à diviser les déplacés et à les faire monter les uns contre les autres.

Les déplacés de Ruhororo indiquent que la tentative de diviser les habitants du site n'est pas nouvelle et que l'objectif visé est en réalité la fermeture du site recherchée par le pouvoir du CNDD-FDD. Le responsable dans cette affaire de déstabilisation et de persécution des déplacés du site de Ruhororo est un ancien directeur du nom de Venant Ngendakumana surnommé "Drogué", un ancien para-commando en retraite et qui travaille en étroite collaboration avec le GMIR. Ce dernier serait sous les ordres du président du conseil communal de Ruhororo qui fait tout pour déstabiliser ces déplacés de guerre, selon toujours une source dans ce site.

D'autres informations dans ce camp de déplacés nous indiquent qu'il y a des intimidations qui visent des personnes soupçonnées de donner des informations aux journalistes des radios internationales et ceux du magazine Humura Burundi de la RPA. Il y a quelques jours, les responsables administratifs avaient alerté ces déplacés sur une attaque imminente sur ce site par des groupes armés.

Des tombes détruites au cimetière de Gasanda en province de Ruyigi

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2016, six personnes ont été arrêtées par la police en train de détruire des tombes au cimetière de Gasanda en province de Ruyigi. Ces derniers cherchaient à voler des tôles et d'autres métaux utilisés lors de l'enterrement. Elles ont été conduites au cachot de police de Ruyigi. Ce phénomène est devenu courant ces derniers jours. Plus de 100

tombes dans le cimetière de Mpanda en province Bubanza ont été détruites par des jeunes Imbonerakure qui sont restés impunis, selon des sources sur place. Les matériaux de construction de ces tombes sont vendues et rapportent beaucoup de sou, nous a révélé une source.

Un cas de justice populaire

En date du 8 novembre 2016, vers 15 heures, un membre de l'ethnie Twa, le nommé Cyriaque, Manirakiza, âgé de 46 ans, de la colline Nyakibari commune Kayokwe, province Mwaro a été victime de justice populaire. Il a été battu par la population de sa colline jusqu'à être hospitalisé à l'hôpital de Kibumbu. Accusé de voleur qualifié par ses voisins, Cyriaque avait été contraint de fuir la localité. Selon des témoins, la population qui craignait le retour de ce citoyen à son domicile l'a ligoté et l'a frappé. C'est alors le chef de colline Zacharie Barampama qui a alerté la police pour calmer la situation. Contacté, le chef de colline dit que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

Collectes forcées des fonds pour la construction d'un stade en province Muyinga

En date du 7 novembre 2016, le gouverneur de province de Muyinga, Aline Manirabarusha, a fait savoir dans son communiqué rendu public que tous les habitants de la province Muyinga, commerçants, ONGs ainsi que tous les ménages sont obligés de contribuer pour l'aménagement d'un terrain de football au chef-lieu de la province Muyinga. Cette contribution varie entre 500, 5.000 et même 100.000 fbu selon qu'il s'agisse de ménages ou de commerçants. Pour les ONGs, le personnel doit payer au moins le 1/10^{ème} de leur salaire qui doit être retiré à la source par leurs employeurs puis versés sur le compte de la province sous peine de voir ces ONGs chassées de la province en cas de refus. Pour les militaires de la 4^{ème} région, une somme exceptionnelle de 5000 fbu a été décidée sans aucune explication.

Selon des sources sur place, c'est le gouverneur lui-même qui fait la collecte de cet argent sans reçu. Tout le monde s'inquiète de ces contributions forcées qui sont faites en faisant fi de la situation de pauvreté dans laquelle se trouve la population burundaise en général et de celle de Muyinga en particulier. La même source déplore un plan déguisé du gouvernement de collecter des fonds pour faire fonctionner les institutions de l'Etat en mal financier pendant ces jours où la coopération avec les principaux partenaires financiers ont suspendu leurs appuis.

Signalons que des collectes forcées d'argent au profit du parti CNDD-FDD sont organisées dans différents coins du pays. En commune Matana, province Bururi, par exemple, les Imbonerakure en complicité avec le chef de poste de police forcent des boutiquiers et des conducteurs de taxi-moto à payer des contributions allant de 10.000Fr à 50.000Fr pour le parti et menacent de mort quiconque refuserait de s'en acquitter.

Des militaires fouillés par des policiers en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 novembre 2016, a indiqué qu'il y a eu des fouilles perquisitions organisées en commune Muyinga le 4 novembre 2016, la PNB a saisi des effets militaires au quartier Mukoni, zone, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, des effets composés de onze paires de tenues de combats, six paires de

tenues "imperméables», six paires de tenues d'exercices et plusieurs autres objets militaires ont été trouvés chez un militaire de la FDN du nom de Innocent Shemezimana. Normalement, cette fouille perquisition devrait être effectuée par la police militaire

Des fouilles dans des camps militaires ont également été signalées en province de Gitega où des militaires ex-FAB ont été les cibles privilégiés.

Un recensement ethnique des fonctionnaires civils inquiétant au Burundi

Les autorités burundaises ont lancé en date du 11 novembre 2016, une opération de recensement basée essentiellement sur l'appartenance ethnique. La mesure fait peur dans le pays et rappelle les années noires de l'histoire politique du Burundi. Au moment où l'accord d'Arusha qui a mis fin à la guerre civile (1993-2006) entre plusieurs rébellions hutu et l'armée majoritairement tutsi, prévoit la parité dans le secteur des Forces de sécurité au Burundi, la même opération serait dangereuse dans l'administration publique, selon des analystes.

Au Burundi, le Sénat a demandé en effet au gouvernement d'organiser un recensement général de ceux qui travaillent de loin ou de près pour l'Etat, soit plus de 100.000 personnes, basées sur leur ethnie et leur région de provenance. Mais ce recensement, organisé dans la plus grande discrétion, suscite la polémique. Il y a quelques années, le gouvernement avait dû renoncer à l'officialisation de ce recensement après la levée de bouclier de tous les syndicats et des organisations de la société civile.

L'opinion publique burundaise suspecte une volonté cachée de susciter le démon de la division ethnique dans l'esprit de manipulation politique et ethnique en vue d'accréditer la volonté du pouvoir CNDD-FDD de se maintenir au pouvoir.

La manipulation ethnique semble être la voie privilégiée par le pouvoir CNDD-FDD pour s'attirer la sympathie d'une seule ethnie majoritaire sur qui il veut s'appuyer pour se maintenir au pouvoir, martèle un opposant politique.

Une peur panique causée par les Imbonerakure panique en commune Gihogazi, province Karusi

Des citoyens de la commune Gihogazi, province Karusi ont pris fuite devant des actes de terrorisme commis par les jeunes Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD au pouvoir. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure organisent des opérations de destruction systématiques des maisons appartenant à des présumés opposants du pouvoir. Ils ont déjà détruit au moins deux maisons sur la colline Taba et sur la colline Bihembe appartenant respectivement à Edmond et à Jean Baptiste, tous membres du parti FNL. Ces mêmes sources nous indiquent que ces Imbonerakure sous la couverture de l'administration publique et de la police ont juré d'en finir avec des opposants politiques dans leur commune.

Marche des Imbonerakure de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 novembre 2016, vers 6 heures du matin, les Imbonerakure de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, au nombre de 25, ont fait un défilé en uniforme militaire dans le but de préparer une fête du combattant qui aura lieu le 19 novembre

2016 au barrage de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Ces Imbonerakure dessinaient des symboles du parti CNDD-FDD sur les pierres et les arbres qui se trouvaient au bord de la route.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La ligue Iteka est inquiète des violations quasi quotidiennes des droits de l'Homme, des attaques armées et des contributions financières forcées en faveur du parti au pouvoir dont sont victimes des citoyens Burundais déjà en situation de paupérisation grandissante suite à la crise déclenchée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur en arrêtant des gens et en commettant des tortures et des assassinats, dans l'impunité totale, avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.